



Délibération du Conseil Municipal

N° 22/04_2023

Le 13 avril 2023,

Le Conseil Municipal de la commune de La Verpillière,

Dûment convoqué le 7 avril 2023,

S'est réuni en session ordinaire, à la Maison Girier à 18h, Place du Docteur Ogier, sous la présidence de Monsieur Patrick MARGIER, Maire.

Etaient présents :

Patrick MARGIER, Patrick MARTI, Isabelle DURET, Michel AMATLLER, Ludovic LEGRAIN, Monique GIRAUD, Marcelle VIVENT, Danielle BERGER, Phillipe CHATON, Yolaine ELEKA-VIENNE, Cyril LETORT, Geneviève PORTRON, Michelle DUPORT, Laurent MATHE, Carole LASSAUSAIE, Bernadette SANCHEZ, Annie SANCHEZ-BONNET, Pascale SAUTAREL-BIDARD, Guy VASSAL, Sylvain MACLE,

Avaient donné procuration :

Ramazan TASLIBAYIR à Patrick MARGIER

Ali SMAOUI pouvoir à Monique GIRAUD

Armelle GIRERD -CHANEL à Patrick MARTY

Grégory BERTHET à Sylvain MACLE

Hassina BECHAR à Pascale BIDARD

Étaient absents :

Olivier KLEIN, Murat SOZERI, Clément BOUSQUET, Samira ACHOURI

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice : 29

Présents : 20

Absents : 9

Procurations : 5

Votants : 25

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le compte administratif 2022,

VU les résultats définitifs de clôture pour l'exercice 2022 :

Résultat du fonctionnement 2022	1 160 766,91 €
Report du fonctionnement des années antérieures	4 981 775,74 €
Clôture fonctionnement 2022	6 142 542,65 €
Résultat de l'investissement 2022	- 1 527 391,71€
Report de l'investissement 2021	- 475 745,32 €
Clôture investissement 2022	- 2 003 137,03 €
Reste à réaliser investissement 2022	
Dépenses	975 860,65 €
Recettes	114 349 €

CONSIDÉRANT le nouvel excédent de fonctionnement 2022 de 6 142 542,65 €,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'affecter une partie de cet excédent au budget 2023, en recette d'investissement (compte 1068) à hauteur de 2 864 648,68€,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats 2022 tel que suit :

En section d'Investissement :

- **Compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » : 2 864 648,68€**

En section de Fonctionnement :

- **Chapitre 002 « résultat reporté » : 3 277 893,97€**

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à LA VERPILLIÈRE,

Le 13 avril 2023

Le Maire,

Patrick MARGIER

